



THÉMATIQUE

SOLAIRE THERMIQUE

PORTEUR DE PROJET

ADOMA

PARTENAIRES

► ADEME DR CORSE

► Direction Déléguée à l'Énergie
(Agence d'Aménagement Durable,
de planification et d'urbanisme de la Corse)

COÛT (HT)

► Coût total de l'opération : ... **138 082 €**

► Aide ADEME/ CTC : **54 264 €**

BILAN « DÉVELOPPEMENT DURABLE » EN CHIFFRES

Les travaux ont permis d'éviter
l'émission de **6,60 tepCO₂/an**
et d'économiser **3,60 tep/an**.

Installation d'eau chaude sanitaire solaire pour 43 logements d'une résidence sociale à Propriano : ADOMA

↳ Pourquoi agir ?

Ces dernières années, la Corse a connu une augmentation de la demande d'électricité plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale. Ceci dans un système électrique isolé, équilibrant Offre et Demande d'électricité à la maille d'un territoire, et qui produit la quasi totalité de ce qu'il consomme. Dans ce contexte, la préparation de l'avenir énergétique de l'île s'articule notamment sur deux grandes orientations : la poursuite du développement des énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique.

La CTC, l'ADEME et EDF se sont donc mobilisées pour promouvoir, auprès de tous les consommateurs, des solutions qui conjuguent économie, respect de l'environnement et confort.

L'énergie solaire constitue avec l'énergie hydraulique, le bois énergie, l'éolien, la géothermie et le biogaz une source d'énergie renouvelable. Les énergies renouvelables ont pour caractéristiques d'être inépuisables et de ne pas émettre de gaz à effet de serre durant l'utilisation des équipements. Le recours aux énergies renouvelables (EnR) participe à la diversification et à la sécurité d'approvisionnement; la création d'emplois qu'elles impliquent en fait un facteur essentiel de développement durable.

En Corse, avec une durée moyenne d'ensoleillement de plus de **2 750 heures par an** et un gisement solaire d'au moins **1760 kWh par an et par m²**, le solaire représente une source d'énergie importante. Cependant, il est encore aujourd'hui insuffisamment exploité alors qu'en une heure, **l'énergie solaire captée par la terre pourrait suffire à couvrir les besoins énergétiques mondiaux pendant un an !**

Un domaine dans lequel une solution efficace peut être mise en œuvre est celui de l'eau chaude sanitaire : elle représente environ 17 % des consommations d'électricité du secteur résidentiel et il s'agit donc d'un poste de dépense important pour les foyers. La réponse tient dans l'utilisation de l'énergie du soleil : on utilise cette énergie pour chauffer l'eau par l'intermédiaire de panneaux posés généralement en toiture. Avec l'ensoleillement exceptionnel dont bénéficie la Corse, cet équipement est autonome entre 40 et 60%.

C'est le choix qui a été fait pour la résidence Adoma. Cette résidence, réalisée en partenariat avec la ville de Propriano, propose des logements sociaux, favorisant la réinsertion économique et sociale des personnes accueillies. Y limiter la consommation en électricité était donc particulièrement important. Apporter une solution confortable et efficace l'était tout autant.

Ce programme a permis l'accueil de personnes diversifiées ; personnes isolées, jeunes actifs, femmes seules avec enfants et familles.

La résidence sociale ADOMA inaugurée en 2009 à Propriano fait office d'exemple dans l'île pour l'hébergement et l'accès au logement des populations en difficulté.



DATE DE RÉALISATION

► 2010

ENSEIGNEMENTS

Le bilan énergétique, environnemental et économique de cette opération est très positif puisqu'il permet une diminution des consommations d'énergie et donc une baisse des charges pour les locataires.

À SUIVRE

Exemples à suivre
téléchargeables sur le site :

www.corse-energia.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous êtes une entreprise ou une collectivité, vous pouvez bénéficier des aides de la Collectivité Territoriale de Corse, de l'ADEME et de l'Union Européenne.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

► L'ADEME au **04 95 10 58 58**

► La Direction Déléguée à l'Énergie de l'AAUC au **04 95 50 99 30**

Installation d'eau chaude sanitaire solaire pour 43 logements d'une résidence sociale à Propriano : ADOMA

Les exemples à suivre...

Présentation et résultats



La résidence de 15 logements comprend 48,70 m² de capteurs, le stockage et l'appoint sont réalisés via 17 ballons 200 litres placés au niveau de chaque logement.

La seconde installation (28 logements) comprend 28,50 m² de capteurs et le stockage est réalisé par un ballon solaire de 2 000 litres avec en série un ballon électrique de 1 000 litres.

**L'apport énergétique est estimé à 42 394 kWh par an soit 3,64 TEP/an.
Un rejet de CO₂ évité de 5,86 de Tonnes de CO₂ par an.**

Focus



Les économies engendrées permettront de baisser les charges des locataires

Pour répondre aux exigences d'économies de charges, les logements sont équipés :

- De luminaires équipés en lampes basse consommation
- D'appareils sanitaires, cuisinettes et éviers équipés de robinets mitigeurs avec économiseurs d'eau
- De WC à double débit.

Facteurs de reproductibilité



La pose de capteurs solaires peut être réalisée lors de toute construction mais aussi lors d'une réhabilitation avec pour conditions une analyse précise de l'ensoleillement du site et l'appui d'experts pour évaluer la faisabilité.

La Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME accompagnent la structuration de la filière solaire en mobilisant les acteurs et en organisant le retour d'expériences des entreprises et des collectivités.